

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 775

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 775 23 mai 1985

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 40 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz
Alfonso Jimenez

775

La réalité incontournable

Pour porter un jugement politique ou social, chacun choisit comme étalon de mesure sa propre et limitée expérience, son territoire, la longueur de son pas et sa lorgnette.

Ainsi des dépenses collectives. Qui ne peut citer, car ce sont souvent les travaux publics qui inspirent les censeurs, tel tournant de route redressé à grands frais inutiles, tel exemple de perfectionnisme?

Réaction saine en soi. Pour toute dépense il y a des payeurs, et les payeurs sont aussi des gens modestes. Un gaspi de Fr. 100 000.—, c'est toute la vie fiscale d'un petit contribuable.

Ces réactions, pourtant, peuvent être déformantes, aussi. Les travaux publics ne sont qu'un faible secteur des dépenses publiques et, suivant les objets, de faible coût de fonctionnement. Or, de ces constats critiques, on extrapole vite jusqu'à des propositions globales et simplistes: y a qu'à «leur serrer la vis» pour les obliger à faire des économies. Ou encore, prolongement idéologique, sont montrés en exemple les succès du libéralisme de Reagan (qui finance pourtant les dépenses de l'Etat par un fantastique déficit des finances publiques); ceux de M^{me} Thatcher, malgré le monétarisme et les dénationalisations, sont depuis quelque temps moins cités, en raison de l'aggravation du chômage que n'atténuent pas ces remèdes de cheval.

La critique ponctuelle ou idéologique, poujadiste ou libérale masque les faits sociaux dominants des nations européennes.

La population vieillit. Les coûts de la santé augmentent. Le chômage cesse d'être cyclique et con-

joncturel pour s'incruster comme une donnée permanente. Ces phénomènes et leur coût sont incontournables; de surcroît, subsiste, non ébranlée pour l'essentiel, la volonté de ne pas laisser tomber les défavorisés: au terme de leurs droits, les chômeurs doivent continuer à être pris en charge; la qualité des soins ne saurait sciemment être limitée ou soumise aux seuls critères économiques, comme c'est souvent le cas aux Etats-Unis.

Les facteurs démographiques et économiques définissent les coûts; ils pèseront lourdement sur la population active, inéluctablement, sans miracle qui nous épargne ce lourd prélèvement sur le revenu social.

Une fois la charge admise, reconnue, acceptée, il faut discuter de sa répartition. Réexamen lui aussi inévitable, si l'on admet que, pour la première fois dans l'histoire, s'observe le cumul: chômage + coût de la santé + coût de la population inactive.

Sans ouvrir le débat de la politique sociale à deux vitesses, il est évident que l'on peut, par exemple, au titre de la santé exiger selon le revenu une franchise de 500 ou 1000 francs, afin d'accorder plus aux familles à revenus modestes. Il y a une solidarité à recréer, à revendiquer.

La Suisse bénéficie encore d'un répit. Elle est, relativement, épargnée par le chômage; son assurance-maladie doit être réorganisée.

Une chance, un champ de manœuvre possible, une occasion d'innover.

A une condition: que les faits globaux soient acceptés assumés, et non pas masqués ou contestés par des lueurs de bout de chandelle.

A. G.